



Compte Rendu de la séance du Comité Syndical du SISTO du Mercredi 28 Juin 2017 à 20 H 30

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 21 Juin à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures de la Région de SEGRE se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 14 Juin 2017 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
----------	--------------	----------	---------	---------	--------------	----------	---------	---------

Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE- CHAMPTEUSSE	Guy CHESNEAU	X			Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE			X	Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY			X	Patrice BERTHELOT			X
	Françoise PASSELANDE			X	Karine MARCHAND			X
	Tony AUGEREAU		X		Arnaud MOUSSEAU			X
	Jean Pierre FERRÉ	X						
GREZ NEUVILLE	Frédérique LEHON	X		Francine RICHARD		X		
	Stéphane PERNET	X						
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU	X			Jean Pierre VAUTHIER		X	
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ	X			Michel GUILLOIS		X	
	Marc PAULOIN	X			Nooruddine MUHAMMAD	X		
	Daniel CHALET	X			Isabelle PRAT	X		
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER		X		Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON			X	Loïc LOCHIN	X		
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET			X	Marcel PARE		X	

Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD	X			Jean Alain CHEVILLARD	X		
CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE	X			Marie Thérèse DEROUET	X		
FREIGNE	Alain RAYMOND		X		Dominique GASDON		X	
	Patricia SOUPAULT		X					
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO	X		
AVIRE	Christian BOULMANT- NOMBALLAIS		X		Bernard DENOUS	X		
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU		X		Emmanuel JOLIVEL	X		
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE	X			Ludovic FLORTE			X
CHATELAIS	Guy BAUDOIN			X	Alain VITRE			X
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET		X		Philippe LEMALE			X
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER			X	Marie-Bernadette GROSBOIS			X
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	X			Michel COUTINEAU	X		
MARANS	Serge SEJOURNE		X		Loïc BESNIER	X		
MONTGUILLON	Marcel GARNIER	X			Patrick BIANZ NZIE			X
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER	X			Bernadette MARTIN	X		

	Geneviève BURET		X				
NYOISEAU	Gabriel OREILLARD		X		Francis SEREX		X
	Anne Cécile THOMAS	X					
STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS		X		Henri COUE	X	
	Céline PAUMIER	X				X	
ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLIER	X	
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER		X		Yolande BLANCHARD	X	
SEGRE	Marc JUBLIN		X		Joseph GALON		X
	Philippe MORICEAU		X		Françoise DENIS-POIZOT		X

- Délégués en exercice : 74
- Nombre de présents : 32

Au cours de cette séance de Conseil Syndical le quorum n'a pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 28 Juin à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures de la Région de SEGRE se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 22 Juin 2017 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
----------	--------------	----------	---------	---------	--------------	----------	---------	---------

Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	Guy CHESNEAU		X		Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE			X	Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY			X	Patrice BERTHELOT	X		
	Françoise PASSELANDE			X	Karine MARCHAND			X
	Tony AUGEREAU	X			Arnaud MOUSSEAU	X		
	Jean Pierre FERRÉ	X						
GREZ NEUVILLE	Frédérique LEHON	X			Francine RICHARD	X		
	Stéphane PERNET		X					
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU			X	Jean Pierre VAUTHIER			X
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ		X		Michel GUILLOIS		X	
	Marc PAULOIN		X		Nooruddine MUHAMMAD		X	
	Daniel CHALET	X			Isabelle PRAT	X		
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER		X		Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON	X			Loïc LOCHIN	X		
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET	X			Marcel PARE		X	

Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD		X		Jean Alain CHEVILLARD	X		
--------	---------------------	--	---	--	-----------------------	---	--	--

CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE			X	Marie Thérèse DEROUET		X	
FREIGNE	Alain RAYMOND			X	Dominique GASDON			X
	Patricia SOUPAULT			X				
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO	X		
AVIRE	Christian BOULMANT-NOMBALLAIS		X		Bernard DENOUS		X	
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	X			Emmanuel JOLIVEL		X	
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE		X		Ludovic FLORTE			X
CHATELAIS	Guy BAUDOUIIN			X	Alain VITRE			X
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET			X	Philippe LEMALE			X
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER	X			Marie-Bernadette GROSBOIS		X	
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	X			Michel COUTINEAU		X	
MARANS	Serge SEJOURNE	X			Loïc BESNIER		X	
MONTGUILLON	Marcel GARNIER		X		Patrick BIANZ NZIE			X
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER		X		Bernadette MARTIN	X		
	Geneviève BURET			X				
NOYSEAU	Gabriel OREILLARD			X	Francis SEREX		X	
	Anne Cécile THOMAS	X						
STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS	X			Henri COUE	X		
	Céline PAUMIER		X					
ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLLIER	X		
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER	X			Yolande BLANCHARD		X	
SEGRE	Marc JUBLIN			X	Joseph GALON			X
	Philippe MORICEAU			X	Françoise DENIS-POIZOT		X	

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. Didier FUSELIEZ a donné procuration à M. Patrice BERTHELOT
M. Marc PAULOIN a donné procuration à M. Dominique HAURILLON
M. Michel GUILLOIS a donné procuration à M. Daniel CHALET
M. Nooruddine MUHAMMAD a donné procuration à Mme Isabelle PRAT
M. Thierry DAILLER a donné procuration à M. Albin DE MACEDO
Mme Nathalie CHEVILLARD a donné procuration à M. Jean Alain CHEVILLARD
M. Christian BOULMANT-NOMBALLAIS a donné procuration à M. Joseph GAUTIER
M. Bernard DENOUS a donné procuration à M. André BELLIER
M. Daniel BROSSIER a donné procuration à Mme Bernadette MARTIN

Monsieur Serge SEJOURNE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Délégués en exercice : 74
- Nombre de présents : 25
- Nombre de votants : 34

Monsieur le Président présente Mme Clarisse BADIER qui remplacera la Directrice Mme Julie DAUDIN-HOUSSEMAGNE pendant la durée de son congé maternité.

Approbation du compte-rendu du 29 Mars 2017

VOTE à l'unanimité

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Groupement de commande pour la reprise de matières recyclables.

VOTE pour l'ajout de ce point : Unanimité

Groupement de commande pour la reprise de matières recyclables :

Monsieur BELLIER informe que les contrats actuels de reprise des matériaux prennent fin le 31 décembre 2017. Les matières triées sont valorisées par des industriels qui les rachètent.

Afin d'optimiser les offres de reprise sur des quantités plus importantes, il est proposé de mutualiser la prochaine consultation avec plusieurs collectivités pour aboutir aux choix les plus avantageux.

Les filières concernées par ce groupement sont :

- Les cartonnettes,
- Les cartons professionnels,
- L'acier
- L'aluminium
- Les briques alimentaires.

Le groupement de commande sera composé du SISTO, de la communauté de communes Anjou Bleu Communauté pour l'ex CC Région de Pouancé Combré, du SICTOM Loire et Sarthe, du SMITOM Sud Saumurois, du SYCTOM Loire Béconnais et de toute collectivité qui souhaiterait rejoindre ce groupement.

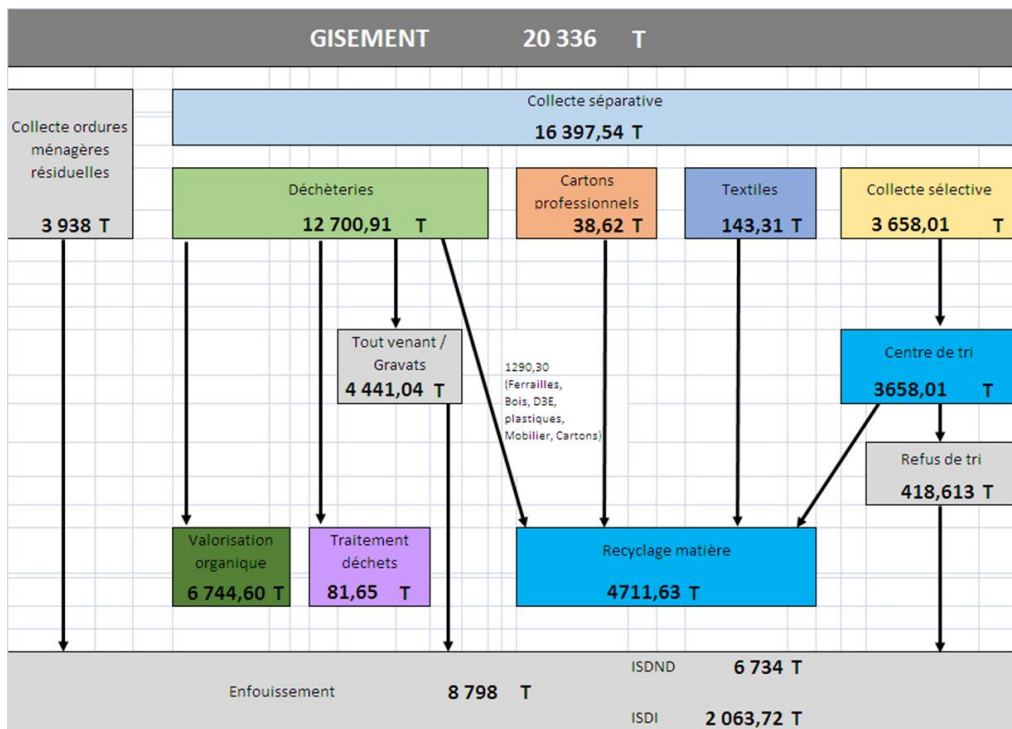
VOTE à l'unanimité.

Rapport annuel SISTO 2016

M. BELLIER rappelle que conformément aux décrets n° 2000-404 du 11 mai 2000 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets » doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivante.

Les communautés de communes des Vallées du Haut Anjou et Anjou Bleu Communauté devront ensuite l'approuver par délibération avant le 30 septembre.

Le Président présente le bilan des tonnages de 2016:



ISDI = Installations de Stockage de Déchets Inertes.

Le Programme Local de Prévention des déchets conclu avec l'ADEME est terminé depuis avril 2015, le SISTO a choisi de poursuivre ses actions de prévention via le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (obligatoire selon l'article L541-15-1 du Code de l'Environnement).

Les 3 objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (inspirés des objectifs de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte) sont :

1. - De stabiliser la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant (DMA : en kg/hab.) en 2020 par rapport à 2010 ;
2. - De réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement) en 2020 par rapport à 2010. Pour atteindre cet objectif, une séparation des gravats au sol sera effectuée, une visite d'une déchèterie du Sycotom Loire et Sarthe a été organisée dernièrement et il a été constaté que 60 % de leurs gravats sont depuis valorisés;
3. D'augmenter les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55%. : l'objectif est aujourd'hui atteint.
Cet objectif diminue cette année du fait notamment de la mise en place de la REP meuble au Lion et de la valorisation des refus de tri.

Il est précisé que les Ordures Ménagères Assimilés (OMA) sont composés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du Verre du Papier et des Emballages.

M. BELLIER présente ensuite le bilan financier :

Recettes

TOTAL DE RECETTES de fonctionnement	3 253 077,70 €	100%
Redevance incitative	2 332 267 €	72%
Eco-organisme + aides publiques	554 984 €	17%
Recettes de valorisation	213 685 €	7%
Dépôts en déchèterie	38 363 €	1%
Autres recettes	113 778 €	3%

Dépenses

Dépenses de fonctionnement	3 051 842 €
Dépenses d'investissement	199 583 €

Principales prestations rémunérées

SUEZ ENVIR.	Pré-collecte (location parc de bacs OMR, nettoyage PAV)	157 351 €
	Collecte des OMR, Emballages, Verres et Papiers	849 594 €
	Tri des Emballages et Papiers, Rechargement du verre	384 816 €
	Traitement des OMR	357 604 €
	Déchèteries	465 874 €
ECOSYS	Broyage des Végétaux	21 583 €
TRIADIS	Evacuation / Traitement des déchets dangereux	27 511 €
MALABEUX	Poussage végétaux	16 890 €

M. BELLIER présente **Axes de travail pour 2017** :

- **Service Administratif déchets**

- Adaptation du service suite aux remaniements, changements de noms des collectivités adhérentes et au départ de la commune de Pruillé,

- Facturations : la 1ère en juin et la 2nde en septembre/octobre 2016. Il est précisé que suite à tous ces changements le retard de la facturation du 1^{er} semestre 2017 pourra entraîner l'ouverture de la ligne de Trésorerie.

- Actualisation du règlement de service (collecte et facturation),

- Renouvellement de la demande d'autorisation de collecte en C0.5,

- Projet centre de tri public (SIVERT, ALM, SEDNO), ce projet doit être opérationnel début 2020. Les services de Cholet (pour une partie de Valor3e) et de Bressuire (Agglo2B) vont se rattacher au projet. Ces changements n'auront pas d'impact sur le dimensionnement car l'équipement peut accueillir jusqu'à 46 000 T (32 000 T entrantes prévues dans le projet initial). Le lieu d'implantation a été validé, le site de BIOPOLE a été retenu du fait de sa centralité et pour l'optimisation des coûts de transports.

- Renouvellement marché « Déchèteries »,

- Nouvel agrément Emballages à compter du 1er janvier 2018, il existe trois sociétés agréées pour la gestion des déchets d'emballages ménagers Léko, Adelphe et Eco-emballages,

- Nouveaux contrats de reprise des matériaux (Plastique, Cartons, Métaux, Verre, Brique alimentaire)

- **Communication**

- Edition du Journal du SISTO n°26 et 27,

- Réalisation des divers supports de communication utiles au cours de l'année (guides, affiches de tri, ...),

- Réalisation d'animations scolaires auprès du jeune public,

- Actualisation du site internet.

VOTE à l'unanimité

Délégation de signature des Vice-Présidents

A ce jour, la délégation de signature des Vice-Présidents ne prend pas en compte les affaires courantes en lien avec le personnel. Dans un souci de réactivité et de bon fonctionnement en cas d'absence du Président, il est proposé d'ajouter cette partie à la délégation d'autorisation de signature des vice-présidents.

VOTE à l'unanimité

Demande de subvention ADEME – Travaux Déchèteries

Les aides de l'ADEME concernant les déchèteries se rigidifient en 2017 et s'arrêtent en 2018.

Une demande d'aides va être effectuée pour la réalisation de travaux sur les 3 déchèteries du territoire. Les travaux correspondent aux travaux détaillés dans l'étude d'optimisation des déchèteries faite par ATLANCE et aux recommandations de la DREAL qui ont fait un contrôle sur les déchèteries en début d'année.

Seuls les travaux qui seront effectués avant le 31 décembre 2018 pourront faire l'objet d'une subvention. Aucun avenant de prolongation ne pourra être accordé. Pour que les travaux puissent être terminés à cette date, une assistance à maîtrise d'ouvrage va être lancée pour coordonner et suivre les travaux.

Les travaux seront effectués en priorité sur les déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers. Les travaux sur la déchèterie de Chazé sur Argos dépendront des futures orientations des compétences déchets.

Les travaux prioritaires sur le Lion d'Angers sont la sécurisation du site et le traitement des eaux pluviales.

Le montant estimé pour la réalisation de ces travaux s'élève à 1 985 218 €HT et sont répartis de la façon suivante :

	Travaux d'optimisation	Vidéo-surveillance	Plateforme gravats	Montants total des travaux
Sainte Gemmes d'Andigné	81 926 €HT	8 817 €HT	35 000 €HT	125 743 € HT
Lion d'Angers	1 101 272 €HT	10 267 €HT	35 000 €HT	1 146 539 €HT
Chazé sur Argos	687 669 €HT	10 267 €HT	15 000 €HT	712 936 €HT
			TOTAL	1 985 218 €HT

L'aide sollicitée auprès de l'ADEME est de 992 609 €, soit 50% du montant total des travaux.

VOTE à l'unanimité

Prochain Marché Déchèteries – Maintien de la gestion en prestation

Le prochain marché « Déchèteries » arrive à échéance au 31 décembre 2017. Un nouveau marché doit être lancé rapidement (écriture en septembre pour un choix de prestataire en décembre). Pour rappel la durée du marché initial était de 5 ans plus une année.

Afin d'envisager le renouvellement de ce marché, le SISTO a réalisé une étude comparative entre la gestion des déchèteries en régie ou en prestation. L'étude « Régie/Prestation de services sur la gestion des déchèteries (haut et bas de quai) » exécutée par le cabinet ATLANCE montre que les coûts de gestion entre ces 2 modes d'exploitation diffèrent de 7 100 € soit 4,47% du coût de la prestation actuelle.

Les coûts de la gestion du haut de quai en régie et en prestation étant comparables, il est proposé de maintenir la gestion en prestation. Ce choix semble être le plus pertinent d'un point de vue technique et financier.

VOTE à l'unanimité

Prochain Marché Déchèteries – Choix des prestations

Par rapport au marché actuel, des modifications et améliorations organisationnelles sont envisagées :

Adaptation de certaines prestations :

- Pour le gardiennage : passage de 1 à 2 gardiens le lundi à Ste Gemmes et 2 gardiens les mercredis, jeudis, vendredi au Lion d'Angers.

- Gravats : Dépôt des gravats au sol en vue d'une valorisation (aujourd'hui : collecte à quai et enfouissement).
- Végétaux : Dépôts des végétaux directement sur la plateforme au Lion d'Angers (aujourd'hui à quai).
- Plastiques durs : Avec la benne « Mobilier », dorénavant seuls les pots et barquettes de jardinage en plastique seront à collecter dans cette filière sur les déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers → Changement de la dénomination du flux.
- Compactage de bennes : Ajout de la compaction de la benne « Ferraille ».
- Broyage de végétaux : préciser le diamètre de la grille de broyage (100 mm).

Suppression de certaines prestations :

- Evacuation et valorisation de la ferraille → Au profit d'une consultation sur 2 ans pour renouveler le contrat et éviter des prix de reprise de 0€ depuis octobre 2015.
- Evacuation et valorisation des batteries → Au profit d'une consultation sur 2 ans pour renouveler le contrat et éviter des prix de reprise bas.

Ajout de nouvelles prestations :

- Ajout de tranches conditionnelles pour la mise en place de nouvelles filières (plâtre, polystyrène, Film Plastique, Amiante)
- Evacuation et valorisation des huiles minérales. La filière actuelle ne les prend plus en charge gratuitement.

Il est précisé que les modifications qui ont été présentées ci-dessus suivent les orientations de l'Etude d'optimisation des déchèteries faite par le cabinet ATLANCE. Les tranches conditionnelles étaient déjà présentes dans l'ancien marché mais elles n'ont pas été activées.

VOTE à l'unanimité

Convention SYCTOM Loire Béconnais

Avenant n°4 à la convention.

Monsieur le Président informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 la déchèterie de Saint Mars la Jaille sera fermée pour travaux.

Un avenant à la convention du 8 juin 2004 doit être signé avec le SYCTOM Loire Béconnais pour modifier la compensation qui était effectué avec les habitants de Vritz.

En effet, dans cette convention, il était convenu ce qui suit :

« Pour la déchèterie de Saint Mars la Jaille, il est convenu que la fréquentation par les habitants de Freigné ne donnera pas lieu à participation, (étant donné que les habitants de Freigné allant à la déchèterie de Saint Mars la Jaille sont compensés par les habitants de Vritz venant à la déchèterie de Candé) ».

Cette partie devient caduque et doit donc être supprimée.

Le nombre d'habitants à prendre en compte pour la participation annuelle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 est répartie de la manière suivante :

- Freigné : 1162 habitants (100% de la population)
- Angrie : 706 habitants (72,9% de la population)
- Loiré : 235 habitants (25,8% de la population)

VOTE à l'unanimité

Arrêt de la convention

Monsieur le Président informe qu'à compter du 1^{er} Janvier 2018 la commune de Freigné dépendra de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

L'étude d'optimisation des déchèteries réalisée par le bureau d'études ATLANCE a démontré que les usagers des communes d'Angrie et de Loiré se situent dans la zone de chalandise de la déchèterie de Chazé sur Argos (15 min / 10km).

Il est donc proposé d'arrêter la convention avec le SYCTOM Loire Béconnais autorisant les habitants de Freigné, Loiré et Angrie à utiliser la déchèterie de la région de Candé. Aucune compensation financière ne sera alors à verser au SYCTOM. Les usagers d'Angrie et de Loiré seront invités à utiliser la déchèterie de Chazé sur Argos.

Il est précisé que cette décision radicale est prise dans le but de trouver des accords avec le SYCTOM Loire Béconnais.

VOTE :

Pour : 32

Contre : 2

Informations diverses

Monsieur le président énonce les sujets suivants :

A – Bilan de la Semaine Européenne du Développement Durable (Animation du 10 au 19 juin 2017)

- Ateliers produits d'entretien au naturel : 18 participants
- Ateliers cosmétiques au naturel : 13 participants
- Ateliers sacs réutilisables : 8 participants
- Démonstration broyage : 60 personnes / 24 m3 de déchets broyés
- Collecte de pneus : 146 foyers / 511 pneus récupérés

B - Nouvelles délibérations Centre de tri

Suite aux délibérations prises en décembre dernier relatives au centre de tri public SIVERT/ALM/SEDNO, le contrôle de légalité de la Préfecture n'a pas validé ces délibérations. Elles mentionnent la communauté de communes de Pouancé/Combrée qui n'existe plus à ce jour. Ainsi la convention du groupement de commande et les statuts de la SPL ont été modifiés. Nous devons donc délibérer de nouveau en septembre.

C - Reconduction du Marché Collecte/Tri/Traitement :

Ce marché va être reconduit sur 1 année pour 2018. Il prendra fin le 31 décembre 2018. Pour qu'un nouveau marché puisse être effectif au 1^{er} janvier 2019, un CCTP devra être écrit en octobre 2017 pour une mise à la concurrence en janvier 2018 et un choix de prestataire en juin 2018.

En vue d'un éventuel regroupement de syndicat et d'une possible harmonisation des modes de collecte Une demande de dérogation a été demandée à la Sous-Préfecture.

D – Déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné

Les travaux de peinture du bardage bois par l'entreprise Baudy sont terminés.

E – Filière Eco-mobilier :

14,02 T de mobilier collectées en avril au Lion d'Angers (Octobre 2014 à Sainte Gemmes : 21 T)

Calendrier des réunions :

Commission Nouvelles Filières : Mercredi 20 septembre 2017 à 18 h 30

Comité Syndical : Mercredi 27 Septembre 2017 à 20 H 30

Fin de la réunion 21 H 30

Le Secrétaire

